



Echevinat de l'Urbanisme,
de l'Attractivité urbaine et de l'Emploi

Soutien aux commerces : 1h de stationnement gratuit

Communiqué de presse
17 novembre 2020

Le Collège communal souhaite soutenir le commerce en cette période de crise et propose 1h de stationnement gratuit en rue, partout à Namur. La mesure sera d'application dès ce mercredi 18 novembre et ce jusqu'au 31 juillet 2021.

A Namur, sur tout le territoire de la commune et donc dans toutes les zones régies par les horodateurs (Namur centre, Jambes, Salzinnes, Bouge...), à partir du mercredi 18 novembre et jusqu'à la fin juillet, le stationnement sera gratuit pendant la première heure (au lieu de 30 minutes actuellement).

Cette mesure temporaire vient s'inscrire dans le cadre du soutien aux commerces locaux durant la crise sanitaire. « Avec les différentes associations de commerçants, nous sommes en dialogue continu, et ce même avant la crise. Faciliter le stationnement de proximité répond à une de leurs demandes. » explique Stéphanie Scailquin, Échevine de l'Attractivité urbaine.

Il est opportun de préciser ici qu'une communication récente (10 novembre dernier) faisait écho aux décisions prises quant au parking de l'Hôtel de Ville et aux ajustements tarifaires et horaires le concernant. Ces mesures-là ne sont pas liées à la crise mais s'appuient sur des constats antérieurs et volontés d'encourager et soutenir durablement le stationnement en fin de journée dans le centre-ville sur le plus long terme. Elles tombent cependant à point et viennent s'ajouter aux mesures de soutien à l'attractivité de notre centre-ville.

La gratuité du stationnement en rue à Namur a été considérée comme judicieuse en cette période particulière pour plusieurs raisons :

- la file dans les commerces qui peuvent ouvrir ou qui proposent du takeaway ou click&collect est parfois importante et les 30 minutes de stationnement gratuites pas toujours suffisantes. Or, le Collège communal souhaite soutenir et encourager ces nouveaux modes de consommation et qui permettent une « bouffée d'air » en cette période pour nos commerçants ;
- la reprise des commerces sera difficile pour tous les commerces, la mesure a été pensée sur le moyen terme, soit plus de la moitié de l'année 2021, et jusqu'après les soldes d'été ;
- la mesure encourage les clients et clientes à acheter dans des boutiques namuroises ;
- si la gratuité du parking est limitée à 1h c'est parce qu'il faut à tout prix assurer la rotation des véhicules et éviter les voitures ventouses. Le stationnement illimité proposé lors du premier confinement avait eu cet effet pervers, les enseignements sont donc tirés.

A noter que, pour des raisons techniques, les horodateurs ne seront actualisés qu'au 1^{er} janvier. La gratuité d'1h sera pourtant appliquée dès ce mercredi. Dans l'intervalle, les agents et agentes de la

brigade ajusteront leurs montres au ticket : ils et elles liront 1H là où le ticket n'indiquera que 30 minutes.



EN RAISON DU COVID-19
UN TICKET GRATUIT DE 30 MINUTES
EST VALABLE POUR 1 HEURE
DE STATIONNEMENT GRATUIT

→ un autocollant sera apposé pour information sur chaque horodateur.

IMPORTANT : le ticket pris à l'horodateur est toujours obligatoire.

IMPORTANT : le disque est toujours obligatoire dans les zones concernées.

« Au-delà de ces coups de pouce pour faciliter le stationnement dans les rues commerçantes, il est important de rappeler qu'un grand nombre de commerces de Namur ont pris le taureau par les cornes pour rebondir dans cette crise. Les sites internet s'actualisent, le système de click&collect et différentes sortes de take away se mettent en place. Je tiens à saluer l'énergie de nos indépendants et indépendantes qui se battent pour faire vivre leur activité. Répondons présents à leurs côtés. »
Stéphanie Scailquin, Echevine en charge de l'Attractivité urbaine.